



ROYAUME DU MAROC

Le présent Marché est conclu suite à l'A.OI.n°62-2009 E/F international, lancé par la Société Lyonnaise des Eaux de Casablanca « LYDEC » en tant que chef de file, et en vertu des dispositions de l'Annexe 11 de la Convention de Gestion Déléguée des Services d'Assainissement Liquide et de Distribution d'Electricité et d'Eau potable de la Wilaya concernant le Règlement d'Appel d'Offres d'Amendis, dans les conditions prévues par le Décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Société des Eaux et de l'Electricité du Nord (ci-après désignée Amendis) inscrite au Registre de Commerce de Tanger sous le n° 18665, ayant son siège social à Tanger au 23 rue Carnot, représentée par son Directeur Général, M. Olivier DIETSCH, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés;

d'une part,

Et

La société ENERGY POLES représenté par Jean Pierre BILLAUDEAU en qualité de Président Directeur Général,

-Faisant élection de domicile à : 59, avenue Fal Ould Omeir- Agdal, 10090 Rabat.

-Inscrite au RC de Casablanca sous le n° 65929

- Identifiant fiscal patente: n° 25198042

-Affiliée à la CNSS sous le n° 7423213

d'autre part ;

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

